

CONSEIL SCIENTIFIQUE PLÉNIER
Lundi 30 janvier 2012
RELEVÉ DE DECISIONS et d'INFORMATIONS

Décision 1 : Composition du groupe de travail sur les modalités d'accès au nouveau serveur UTM et désignation des représentants du CS

La Vice-présidente propose et met au vote la composition du groupe de travail sur les modalités d'accès au nouveau serveur UTM pour les Unités de Recherche et leurs membres :

- Jean-François PARACHE, directeur adjoint de la DSI
- Sophie PERIARD, directrice de la DAR
- Edyta BELLOUNI, développeur d'applications à la MSHS-T
- 2 élu-e-s du CS
- 2 directeurs ou directrices d'Unité
- 3 informaticiens des Unités de Recherche

Résultat du vote : Avis favorable à l'unanimité des présents et représentés (25 votes)

Le Conseil Scientifique procède ensuite à la désignation des membres élus du CS auprès de ce groupe de travail.

INSTANCE	QUALITE	NOMS
Groupe de travail sur les modalités d'accès au nouveau serveur UTM	1 représentant des collèges EC	Bernard Coulette
	1 représentant du collège BIATOSS	Claude Labranque

Vice-Présidence
DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Résultat du vote : Avis favorable à l'unanimité des présents et représentés (25 votes)

Décision 2 : Confirmation du renouvellement de la direction et direction adjointe de l'Ecole Doctorale ALLPH@

La Vice-présidente propose au Conseil Scientifique de confirmer le renouvellement de la direction et direction adjointe de l'Ecole Doctorale ALLPH@,

Madame Monique MARTINEZ, Directrice, élue à l'unanimité par le Conseil de l'Ecole Doctorale

Madame Françoise KNOPPER, Directrice adjointe, élue à l'unanimité par le Conseil de l'Ecole Doctorale

Résultat du vote : Avis favorable à l'unanimité des présents et représentés (25 votes)

TELEPHONE : 05 61 50 48 05
TELECOPIE : 05 61 50 49 30

INTERNATIONAL
TEL : +33 5 61 50 48 05
FAX : +33 5 61 50 49 30

5, ALLEES ANTONIO-MACHADO
F - 31058 TOULOUSE CEDEX 9

INTERNET : www.univ-tlse2.fr

Décision 3 : Recours au (à la) Vice-président-e- du Conseil Scientifique en cas de refus d'inscription en thèse

La Vice-présidente peut être saisie par un-e doctorante-e qui s'est vu notifier le refus de renouvellement de son inscription en thèse, ou un refus d'inscription pour une première inscription.

Pour cela, il (elle) doit envoyer un courrier au (à la) Vice-président-e-. Celui-ci (celle-ci) peut procéder à un réexamen de la situation (en prenant contact avec l'ensemble des parties, étudiant-e-, directeur de thèse pressenti, directeur de laboratoire susceptible d'accueillir le (la) doctorant-e-, directeur de l'ED d'inscription). Au terme de ce réexamen, le (la) Vice-présidente-e- peut être amené-e- à demander à l'Ecole Doctorale de reconsidérer le dossier.

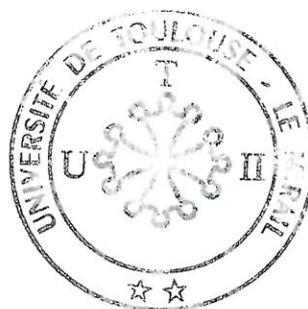
Mais en aucun cas, le (la) Vice-président-e- n'a le pouvoir d'autoriser une réinscription en passant outre l'avis de l'Ecole Doctorale. Dans tous les cas c'est l'Ecole Doctorale et ses instances légitimes qui autorisent l'inscription en thèse.

Le rôle du (de la) Vice-président-e- a été précisé par le vote du Conseil Scientifique du 30 janvier 2012 : il s'agit d'un rôle de médiation entre les parties concernées qui peut l'amener à faire une demande de réexamen à l'Ecole Doctorale. Mais celle-ci reste souveraine.

Résultat du vote : Avis favorable à la majorité des présents et représentés (1 vote contre et 24 votes pour)

Marie-Christine JAILLET

Vice-présidente du Conseil Scientifique



Vice-Présidence
DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

TELEPHONE : 05 61 50 48 05
TELECOPIE : 05 61 50 49 30

INTERNATIONAL
TEL : +33 5 61 50 48 05
FAX : +33 5 61 50 49 30

5, ALLEES ANTONIO-MACHADO
F - 31058 TOULOUSE CEDEX 9

INTERNET : www.univ-tlse2.fr